



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2014

Procès-verbal modifié de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DRAN-DUCLAU, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame HULIN, Monsieur BOYER, Madame AGBO, Monsieur BIANCHI, Madame VESSAH, Monsieur LEON, Madame LITWINSKI, Monsieur GOUET-YEM, Madame RHOUN, Monsieur NIATI, Madame MBAMA NGANKOUA, Messieurs MOREAU, VEY, Madame DIALLO, Monsieur LAUBERTHE, Madame BAZZONI, Monsieur LAURENT, Madame HABERT, Messieurs DEL, BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Mesdames BORDERIES, SEEUWS (*sauf pour la délibération n° 2014-28*).

PROCURATIONS : Madame PRUD'HOMME pour Monsieur NIANE.

ABSENTS : Monsieur ZEGAL, Madame SEEUWS (*pour la délibération n° 2014-28*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame AGBO.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 5 contre (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Mesdames BORDERIES, SEEUWS), DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire-adjoint et de conseiller municipal en charge d'une délégation, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées, calculées sur la base de l'indice 1015, **DE DIRE** que les indemnités allouées sont celles exprimées en pourcentage, selon les dispositions transcrites sur le tableau ci-dessous,

	Nb	IB 1015	Taux Maxi	Indemnité maxi	Taux Retenu	Indemnité Brute
Maire	1	3 801,48 €	90 %	3 421,33 €	59,15 %	2 248,57 €
Maire-adjoint	8		33 %	1 254,49 €	26,75 %	1 016,89 €
Conseiller Délégué	5		Limite enveloppe globale	Limite enveloppe globale	13,00%	494,19 €
TOTAL	14	/	/	13 457,25 €	/	12 854,64 €

Avec une prise d'effet à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté de délégation de fonction. (*délibération n° 2014-19*)

La présente délibération donne lieu à un positionnement ferme de la liste « ensemble changeons Lieusaint » par la voix de Pascal Lienard qui remet à Monsieur le Maire un communiqué écrit « motion à la délibération du Conseil municipal du 07 avril 2014 ó Fixation du montant des indemnités mensuelles de fonction des Maire, Maire-Adjoints et conseillers municipaux délégués » (cf annexe 1 au présent PV).

- DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 5 contre (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Mesdames BORDERIES, SEEUWS), D'INSTAURER** le remboursement des « frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile » engagés par les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités de fonction pour suppléer à leurs absences de leur domicile, **DE DIRE** que ces membres du Conseil Municipal pourront bénéficier de ce remboursement pour toutes séances du Conseil Municipal, réunions de commissions dont ils sont membres, assemblées délibérantes et bureaux des organismes où ils représentent la commune, **DE DECIDER** que le remboursement des frais engagés s'effectuera sur présentation d'un état de frais, par heure, sur la base horaire du salaire minimum de croissance et que les modalités administratives concrètes feront l'objet d'un document interne, (*délibération n° 2014-20*)

La présente délibération donne lieu à un positionnement ferme de la liste « ensemble changeons Lieusaint » par la voix de Annette Bywalska qui remet à Monsieur le Maire un communiqué écrit « motion à la délibération du Conseil municipal du 07 avril 2014 ó Remboursement des frais de garde engagés par les élus pour l'accomplissement de leur mandat » (cf annexe 2 au présent PV).

Jean-Marie Borderies regrette que cette délibération, identique à celle votée sous le précédent mandat soit à nouveau présentée à la décision de l'assemblée délibérante alors qu'elle a été retoquée par le contrôle de légalité et jamais appliquée.

précédente, ne remet pas en cause le principe de gratuité mais permet à des personnes qui font le choix d'avoir un mandat pour l'intérêt général de pouvoir se consacrer pleinement à leur mandat.

S'agissant du rejet par la Préfecture de cette délibération votée en terme identique sous le précédent mandat, Michel Bisson explique d'une part que cette délibération est tout à fait légale et n'a fait l'objet d'aucune observation de l'Etat, d'autre part, qu'elle a été appliquée à deux reprises à destination d'une élue ne percevant pas d'indemnité de fonction.

- **DECIDE DE FIXER** le nombre de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS à 5, **DE PROCEDER** à l'élection de ces 5 membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret, Au vu des listes en présence :

Liste « Lieusaint 2014-2020 » ó 4 sièges

M^{me} Virginie THOBOR
M^{me} Nadine HULIN
M^r Philippe LAUBERTHE
M^{me} Mylène BAZZONI
M^{me} Liliane VESSAH

Votants : 32
Blancs / nuls : 0
Exprimés : 32
Liste « Lieusaint 2014-2020 » : 26 voix
Liste « Ensemble Changeons Lieusaint » : 6 voix

Liste« Ensemble Changeons Lieusaint » ó 1 siège

M^r Pascal LIENARD
M^{me} Annette BYWALSKA
M^{me} Virginie SEEUWS
M^r Jean-Marie BORDERIES
M^{me} Anne-Laure BORDERIES

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS : (délibération n° 2014-21)

M^{me} THOBOR Virginie
M^{me} HULIN Nadine
M^r LAUBERTHE Philippe
M^{me} BAZZONI Mylène
M^r LIENARD Pascal

- **DECIDE par 26 voix pour la Liste « Lieusaint 2014-2020 » et 6 voix pour la Liste« Ensemble Changeons Lieusaint », DE FIXER**, outre le Maire, président de droit, à 5, le nombre de représentants du conseil municipal au comité de la caisse des écoles, **DE PROCEDER** à l'élection de ces 5 membres au scrutin secret, Au vu des listes en présence :

Liste « Lieusaint 2014-2020 »

M^{me} Valérie LENGARD
M^{me} Judicaëlle MBAMA NGANKOUA
M^r Fabien LAURENT
M^r Hamid NIATI
M^r Omar DEL

Votants : 32
Blancs / nuls : 0
Exprimés : 32
Liste « Lieusaint 2014-2020 » : 26 voix
Liste« Ensemble Changeons Lieusaint » : 6 voix

Liste« Ensemble Changeons Lieusaint »

M^{me} Virginie SEEUWS
M^{me} Anne-Laure BORDERIES
M^r Pascal LIENARD
M^{me} Annette BYWALSKA
M^r Jean-Marie BORDERIES

Le Conseil Municipal déclare élus pour siéger au comité de la caisse des écoles : (délibération n° 2014-22)

M^{me} LENGARD Valérie
M^{me} MBAMA NGANKOUA Judicaëlle
M^r LAURENT Fabien
M^r NIATI Hamid
M^r DEL Omar

Jean-Marie Borderies regrette le choix fait par l'équipe majoritaire de ne pas ouvrir à la minorité.

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants, comme représentants de la commune aux conseils d'écoles, **par 27 voix pour, 4 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame SEEUWS) et 1 voix contre (Madame BORDERIES),**

	Titulaire	Suppléant
Groupe scolaire le Petit Prince	: M ^{me} LENGARD Valérie	M ^r LAURENT Fabien

par 27 voix pour, 4 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame SEEUWS) et 1 voix contre (Madame BORDERIES),

	Titulaire	Suppléant
Groupe scolaire l'Eau Vive	: M ^{me} LENGARD Valérie	M ^{me} MBAMA NGANKOUA Judicaëlle

par 27 voix pour, 4 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame SEEUWS) et 1 voix contre (Madame BORDERIES),

Groupe scolaire Lavoisier : **Titulaire** : M^{me} LENGARD Valérie **Suppléant** : M^r NIATI Hamid

par 27 voix pour, 4 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame SEEUWS) et 1 voix contre (Madame BORDERIES),

Groupe scolaire Jules Ferry : **Titulaire** : M^{me} LENGARD Valérie **Suppléant** : M^r GOUET-YEM Denis

par 27 voix pour, 4 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame SEEUWS) et 1 voix contre (Madame BORDERIES). (délibération n° 2014-23)

Groupe scolaire la Chasse : **Titulaire** : M^{me} LENGARD Valérie **Suppléant** : M^{me} HABERT Mireille

Jean-Marie Borderies regrette ce choix du groupe majoritaire d'écarter délibérément la minorité de la représentation au sein des différents groupes scolaires, ce qui ne leur permet pas d'être à l'écoute des enseignants et parents. Il tient malgré tout à présenter la candidature d'Anne Laure Borderies comme représentante au sein du groupe scolaire Lavoisier.

Michel Bisson explique les raisons qui ont conduit à ce choix. La représentation au sein des conseils d'école relève davantage de la fonction exécutive que de la fonction législative et en ce sens, il est normal que les représentants du Conseil Municipal émanent du groupe majoritaire. Pour autant, et sur un plan plus général Michel Bisson explique que sa volonté a toujours été de dépasser ces clivages politiques pour des raisons de cohésion sociale, de respect de la démocratie représentative et d'efficacité en associant tant que faire peu un maximum de lieusaintais aux travaux menés par la Commune.

Mais la posture du groupe minoritaire visiblement obstiné à bloquer l'action politique a contraint l'équipe majoritaire à ne pas appliquer l'ouverture qu'aux instances où la représentation proportionnelle est obligatoire.

Jean-Marie Borderies remet en cause l'élan démocratique évoqué par Michel Bisson au travers d'une commission unique sous l'ancien mandat qu'il qualifie de « fantoche » et dénonce une action punitive du Maire et de son équipe.

- **DE FIXER** outre le Maire ou son représentant, Président, le nombre de représentants des membres titulaires à 5 et des membres suppléants à 5 à la commission d'appel d'offres, **DE PROCEDER** à l'élection de ces 10 membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret, au vu des listes en présence :

Liste « Lieusaint 2014-2020 » 6 4 sièges

Titulaires	Suppléants
M ^r Robert LEON	M ^r Omar DEL
M ^{me} Diba DIALLO	M ^r Pascal MOREAU
M ^r Sandro BIANCHI	M ^{me} Judicaëlle MBAMA NGANKOUA
M ^r Denis BOYER	M ^r Denis GOUET-YEM
M ^r Daniel ALLIOUX	M ^{me} Virginie THOBOR

Liste « Ensemble Changeons Lieusaint » 6 1 siège

Titulaires	Suppléants
M ^r Jean-Marie BORDERIES	M ^{me} Annette BYWALSKA
M ^{me} Annette BYWALSKA	M ^r Pascal LIENARD
M ^r Pascal LIENARD	M ^{me} Virginie SEEUWS
M ^{me} Virginie SEEUWS	M ^r Jean-Marie BORDERIES
M ^{me} Anne-Laure BORDERIES	M ^{me} Anne-Laure BORDERIES

Votants :	32
Blancs / nuls :	0
Exprimés :	32
Liste « Lieusaint 2014-2020 » :	27 voix
Liste « Ensemble Changeons Lieusaint » :	5 voix

Le Conseil Municipal déclare élus pour siéger à la commission d'appel d'offres : (délibération n° 2014-24)

Membres titulaires	Membres suppléants
M ^r LEON Robert	M ^r DEL Omar
M ^{me} DIALLO Diba	M ^r MOREAU Pascal
M ^r BIANCHI Sandro	M ^{me} MBAMA NGANKOUA Judicaëlle
M ^r BOYER Denis	M ^r GOUET-YEM Denis
M ^r BORDERIES Jean-Marie	M ^{me} BYWALSKA Annette

- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour, 4 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame SEEUWS) et 1 non participation (Madame BORDERIES), DE DESIGNER, M^{me} DUCLAU Muriel en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, PREND ACTE que M^{me} GRUENAISSonia, fonctionnaire, est correspondante CNAS en qualité de fonctionnaire pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. (délibération n° 2014-25)**

- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 5 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Mesdames BORDERIES, SEEUWS), DE DESIGNER** Monsieur NIANE Abdoul, maire adjoint en charge de la culture du jumelage et de la coopération internationale, comme représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Ludo-Lieusaint. (délibération n° 2014-26)
- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 5 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Mesdames BORDERIES, SEEUWS), DE DESIGNER** les deux représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'association « La Marge » comme suit : (délibération n° 2014-27)
 - ✓ M^{me} DRAN-DUCLAU Muriel
 - ✓ M^r NIANE Abdoul
- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 4 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame BORDERIES), DE DESIGNER** les conseillers municipaux suivants, comme représentants de la commune aux conseils d'administration des collèges : (délibération n° 2014-28)

Collège La Pyramide

Titulaires

M^{me} LENGARD Valérie
M^r DEL Omar

Suppléants

M^{me} DIALLO Diba
M^{me} VESSAH Liliane

Collège Saint-Louis

Titulaires

M^{me} LENGARD Valérie
Mr LAURENT Fabien

Suppléants

M^{me} PRUD'HOMME Marine
M^{me} MBAMA NGANKOUA Judicaëlle

- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 5 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Mesdames BORDERIES, SEEUWS), DE DESIGNER** M^r ALLIOUX Daniel en tant que représentant de la commune de Lieusaint au comité local d'information et de concertation, **D'INVITER** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. (délibération n° 2014-29)
- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 5 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Mesdames BORDERIES, SEEUWS), DE FIXER** la composition de la commission communale d'accès aux personnes handicapées comme suit :
 - ✓ un collège de membres désignés au sein du conseil municipal,
 - ✓ un collège de membres représentant d'associations et du CCAS,
 - ✓ un collège d'habitants et représentants des usagers.

Chacun avec 3 représentants minimum, **DE DESIGNER** les membres du conseil municipal de la manière suivante :

- ✓ Président de droit : le Maire,

Membres titulaires

M^r BOYER Denis
M^{me} THOBOR Virginie
M^{me} VESSAH Liliane

Membres suppléants

M^r VEY Michel
M^{me} BAZZONI Mylène
M^{me} HABERT Mireille

DE DIRE que les membres représentant d'associations, habitants et usagers seront désignés par arrêté du Maire. (délibération n° 2014-30)

Sur ce dernier point, Jean Marie Borderie sollicite auprès de Michel Bisson un tirage au sort. Michel Bisson indique que la demande va être examinée.

- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour, 4 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame SEEUWS) et 1 non participation (Madame BORDERIES), DE DESIGNER** Madame AGBO Elsa comme correspondant défense. (délibération n° 2014-31)
- **DECIDE DE PROCEDER** à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au scrutin secret,

Liste « Lieusaint 2014-2020 »

Titulaires

Mr Sandro BIANCHI
M^r Robert LEON
M^r Daniel ALLIOUX

Suppléants

M^r Pascal MOREAU
M^r Abdoul NIANE
M^{me} Nadine HULIN

Liste « Ensemble Changeons Lieusaint »

Titulaires

M^{me} Anne-Laure BORDERIES
M^{me} Annette BYWALSKA
M^r Jean-Marie BORDERIES

Suppléants

M^r Jean-Marie BORDERIES
M^r Pascal LIENARD
M^{me} Anne-Laure BORDERIES

Votants :	32
Blancs / nuls :	0
Exprimés :	32
Liste « Lieusaint 2014-2020 » :	27 voix
Liste« Ensemble Changeons Lieusaint » :	5 voix

Le Conseil Municipal **DECLARE élus par 27 voix pour la Liste « Lieusaint 2014-2020 » et 5 voix pour la Liste« Ensemble Changeons Lieusaint »** pour siège au SICTOM : (*délibération n° 2014-32*)

Titulaires	Suppléants
Mr BIANCHI Sandro	Mr MOREAU Pascal
Mr LEON Robert	Mr NIANE Abdoul
Mr ALLIOUX Daniel	Mme HULIN Nadine

- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 5 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Mesdames BORDERIES, SEEUWS), DE DESIGNER M^r BISSON Michel**, représentant la commune de Lieusaint au Comité Stratégique du Grand Paris, (*délibération n° 2014-33*)

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30

En marge de l'ordre du jour, Annette Bywalska souhaite savoir si Monsieur le Maire a des informations suite à l'intrusion dans le Collège St Louis. Michel Bisson répond qu'il n'a pas plus d'informations mais que la Municipalité reste en contact avec la Principale.

Anne Laure Borderies signale la présence de câbles électriques dangereux au sol, à niveau de la médiathèque vers l'avenue de la Grande Ferme. Michel Bisson répond qu'il va être vérifié rapidement que la sécurité soit assurée.

Michel Bisson donne la parole au public.

Un membre du public, parent d'élève du groupe scolaire du petit prince expose une problématique relative à une classe transplantée scolaire annulée en expliquant les raisons qui auraient conduit à cette annulation (refus de mise à disposition par la ville d'un animateur maîtrisant la langue turque). Elle souhaite connaître quel en a été le motif.

En réponse, Michel Bisson et Valérie Lengard expliquent d'une part qu'ils ne sont pas informés et d'autre part que la Commune ne participe plus aux séjours organisés sur le temps scolaire qui relève de la compétence de l'Education Nationale.

Un membre du public, habitante du quartier de l'Ormay, souhaite connaître l'état d'avancée du dossier canal de l'Ormay.

Michel Bisson tient d'abord un discours rassurant sur la présence soudaine et récente d'algues sur le canal. En aucun cas ces dernières sont nocives. Ce sont d'abord les travaux de curage du canal et l'absence de biodiversité qui en a résulté qui ont généré ces algues.

Même si ils ne sont pas visibles actuellement, l'instruction du dossier se poursuit pour des travaux qui devraient se dérouler cet été. En effet, il a été retenu la solution d'épandre les boues dans les champs. Pour cela, il faut effectuer des mesures tant sur les boues elles-mêmes que sur les champs sur lesquels elles vont être épandues.

Fait à LIEUSAINT,
le 12 juin 2014

Le Maire,

Michel BISSON